LE TOUR DU LAC

Bulletin mensuel d'information

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 19 numéro 3

Mars 2025

Rencontre ayant trait au lavage des bateaux et à leur mise à l'eau

Le dimanche 2 mars dernier, pas moins de 25 personnes ont assisté, au Centre communautaire de Lac-Édouard, à une rencontre d'information et d'échanges sur le sujet en titre.

Dans un premier temps, monsieur Sylvain Hénault, conseiller en développement durable de la SADC, nous a informés sur les dangers qui guettent notre lac : les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes). Ce danger est important, car une fois installées, ces EEE prolifèrent, envahissent l'écosystème et deviennent une nuisance. Il y va non seulement des perturbations écologiques du lac, mais aussi de la valeur des propriétés en bordure de ce dernier.

Dans une deuxième partie, monsieur Jean Bernier, conseiller municipal et membre du comité ad hoc formé à la demande du Conseil municipal, nous a présenté le projet concernant le lavage des bateaux avant leur mise à l'eau. Plusieurs commentaires ont été émis par des personnes présentes. Monsieur Jean Bernier a pris en note ces remarques et suggestions et en fera part aux autres membres du comité.

Un projet de règlement a également été présenté. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un **« projet »**. Suite aux commentaires reçus, celui-ci sera amélioré avant l'adoption finale du règlement sur le lavage des embarcations, leur mise à l'eau et les modalités de stationnement des remorques et véhicules.

Dans ce numéro :

Rencontre ayant trait au lavage des bateaux et à leur mise à l'eau	1
Élections municipales en 2025	2
Permis de rénovation ou de construction	3
Système téléphonique à la Municipalité	
Réception de nouveaux livres à la bibliothèque municipale	
Calendrier des activités à venir	4
Ciné-Club à Lac-Édouard	5
Services municipaux disponibles à Lac-Édouard	6
Services municipaux disponibles via l'Agglomération de La Tuque	7
Parc Grégoire-Descarreaux	
La SOPFEU en mode prévention	
Questionnaire sur la sécurité incendie	8
Défibrillateurs externes automatisés (DEA)	9
Coordonnées de la Mairie	10
Dates des assemblées municipales pour l'année 2025	

Élections municipales en 2025

Le 2 novembre 2025, il y aura des élections municipales dans presque toutes les municipalités du Québec, et ce sera le cas à Lac-Édouard. Certains membres du conseil municipal actuel se représenteront alors que d'autres cèderont leur place.

Dans le but de bien informer les personnes intéressées à se présenter comme mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, nous avons préparé quelques informations. Elles sont tirées du « *Guide d'accueil et de références pour les élues et les élus municipaux* », préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS D'ÉLUE OU D'ÉLU ?

Les responsabilités de la mairesse ou du maire

- Présider les séances du conseil municipal en maintenant l'ordre et le décorum : vous aurez à travailler de concert avec les autres membres du conseil.
- Participer à la prise de décision lors des assemblées du conseil municipal : en tant que mairesse ou maire, ou mairesse suppléante ou maire suppléant, vous pouvez exercer votre droit de vote, mais ce n'est pas une obligation, à moins que la loi le prescrive.
- En tant que mairesse ou maire, vous pouvez exercer un droit de veto sur une décision du conseil (règlements, résolutions, obligations, contrats, conventions ou actes) en refusant de l'approuver.
- Ce droit de veto est suspensif : il peut être renversé si la majorité des membres du conseil requise par la loi adopte de nouveau cette même décision. Une fois adoptée de nouveau par le conseil, cette décision est légale et valide, malgré votre refus.
- Signer les règlements, résolutions et contrats de la municipalité après leur adoption par le conseil.
- Superviser l'application des règlements et des résolutions. Vous devez également communiquer au conseil toute information jugée d'intérêt public.
- Exercer un pouvoir de surveillance, d'enquête et de contrôle sur les affaires ainsi que sur les fonctionnaires et les employés de la municipalité. De plus, vous devez veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés conformément à la loi.
- En cas de situation d'urgence menaçant la vie des citoyennes et des citoyens, leur santé ou l'intégrité des équipements municipaux, vous pouvez autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à cette situation.
- Représenter toute la population de la municipalité. De plus, vous représentez la municipalité au conseil de l'Agglomération de La Tuque.

Les responsabilités de la conseillère ou du conseiller

▪ Assister aux séances du conseil municipal. Vous y ferez valoir les intérêts de la communauté.
▪ Participer à la prise de décision.
▪ Voter sur toutes les résolutions et les règlements à moins d'une situation de conflit d'intérêts.
▪ Vous pouvez être nommé·e à des commissions ou à des comités créés par le conseil.
▪ Votre mandat de conseillère ou de conseiller peut également vous amener à approfondir des dossiers particuliers, auquel cas vos interventions doivent être réalisées dans le respect des responsabilités dévolues aux fonctionnaires municipaux.
▪ Si vous êtes nommé·e au titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant, vous remplirez alors les fonctions de la mairesse ou du maire en son absence avec les droits et obligations rattachés à la fonction hormis ce qui concerne le droit de veto.

N.B. Sauf pour la mairesse ou le maire, lesquels exercent certains pouvoirs en dehors des assemblées du conseil, les conseillères et les conseillers n'ont de pouvoir que lorsqu'ils siègent en conseil.

Permis de rénovation ou de construction

Prévoyez-vous effectuer des travaux de construction ou de rénovation ? Si vous pensez faire ces travaux au printemps ou à l'été, parlez-en d'abord avec notre inspecteur municipal, monsieur Daniel Bouvier.

Nous vous rappelons l'importance de vous préparer tôt dans la planification de vos travaux puisque des délais sont à prévoir pour l'obtention de votre permis. Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est délivré dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande et des documents exigés.

Ces judicieux conseils vous éviteront bien des erreurs et de plus, vous détiendrez un permis bien en règle. Vous pouvez prendre un rendez-vous avec M. Bouvier au 819-653-2238, poste 105. Il est présent au bureau le lundi et le mardi, de 9 h à 16 h.

Merci de votre collaboration,

Pierre Arseneault, directeur général

Système téléphonique à la Municipalité

Dernièrement nous avons changé notre système téléphonique à la Municipalité de Lac-Édouard. Dans le message d'accueil on vous donne le moyen rapide pour rejoindre nos services. Pour rejoindre l'inspecteur Municipal, composer le 105, pour le Maire, le 101, pour le Directeur Général, le 102, pour obtenir de l'information ayant trait aux taxes et au changement d'adresse, le 109. Pour rejoindre la Réception, composer le 108.

Faites le 0 lorsque vous désirez laisser un message. Pour rejoindre l'annuaire téléphonique de la municipalité, faites * (astérisque) et le # (carré) pour répéter le message.

Ainsi, quand vous connaissez le poste de la personne à rejoindre, on peut le faire immédiatement pendant le message. Chaque poste possède sa boîte vocale et reçoit un message courriel si quelqu'un y laisse un message.
Ce nouveau système sera beaucoup plus efficace que l'ancien et aussi beaucoup moins onéreux.

Un grand merci à monsieur Jean Bernier, conseiller municipal, pour son aide lors de l'implantation de ce nouveau système téléphonique

Sylvie Héon, adjointe administrative.

Réception de nouveaux livres à la bibliothèque municipale

Le mardi 11 mars nous avons reçu de nouveaux livres provenant de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie. Ils n'attendent que vous pour vous faire découvrir de nouveaux horizons.

Notre bibliothèque Marie-Desbiens est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à midi et de 13 h à 16 h.

N'oubliez pas que vous pouvez emprunter les différentes revues mises à votre disposition.

Bienvenue à toutes et à tous.

« Lire n'est pas nécessaire pour le corps, seul l'oxygène l'est, mais un bon livre oxygène l'esprit ». *Dany Laferrière*

Calendrier des activités à venir

Mars 2025

Légende : Collecte des ordures ménagères et des matières recyclabes

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		11 Conseil municipal 18 h	12	13	14	15
16 Ciné-club 14 h Voir p. 5	17	18	19	20	21 MARS Le printemps arrive !	22
23 Ciné-club 14 h Voir p. 5	24	25	26	27	28 Dre Amélie Sauvé	29
30 Ciné-club 14 h Voir p. 5	31					

Avril 2025

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6 Ciné-club 14 h Voir p. 5	7	8 Conseil municipal 18 h	9	10	11	12
13 Ciné-club 14 h Voir p. 5	14	15	16	17	18	19

Le dimanche 20 avril, c'est le jour de Pâques.

La Dre Sauvé accueillera ses patient·e·s à son bureau au Centre communautaire comme d'habitude. Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer avec le GMF du Haut-Saint-Maurice. Pour rejoindre sa secrétaire, **composez le 819-523-3084 et ensuite appuyez sur le 3.** **Prochain rendez-vous : le 28 mars 2025.**

Ciné-Club

À tous les cinéphiles, nous vous donnons rendez-vous au Centre communautaire, 195, rue Principale, **le dimanche à 14 h.** Bienvenue à toutes et à tous,

Rollande Lecours et Lise Rousseau

Date	Titre	Type	Principaux Acteurs
2025-03-16	La Bolduc	Film biographique	Debbie Lynch-White , Émile Proulx-Cloutier
2025-03-23	Une femme d'exception	Film inspiré de faits vécus	Felicity Jones, Ammie Hammer
2025-03-30	Bonneville	Comédie dramatique	Jessica Lange, Kathy Bates, Joan Allen
2025-04-06	La société des poètes disparus	Drame	Robin Williams, Robert Sean Leonard
2025-04-13	Mlle Bottine	Comédie	Antoine Bertrand, Marguerite Laurence.

Ce drame biographique porte sur la vie et l'œuvre de Mary Travers, plus connue sous son nom d'artiste La Bolduc. Alors qu'elle et sa famille vivent dans la précarité à Montréal, elle se fait convaincre d'accompagner des musiciens sur scène pour gagner quelques sous.

Appréciée du public, elle est remarquée par un producteur de musique qui lui offre d'endisquer. Elle connaît un succès fulgurant, et sa carrière de chanteuse transformera profondément sa vie familiale.

Ce drame biographique est basé sur la vie de la juge à la Cour suprême américaine Ruth Bader Ginsburg. Membre de la Cour suprême des États-Unis de 1993 à 2020, elle est la deuxième femme nommée à la plus haute juridiction fédérale.

Elle y adopte des positions résolument progressistes, en défendant toute sa vie la cause des femmes, des minorités et de l'environnement.

Lorsque Joe, le mari d'Arvilla Holden, meurt alors qu'ils sont en vacances à Bornéo, elle fait incinérer ses restes et retourne dans leur maison de Pocatello, dans l'Idaho, avec l'intention de les disperser comme il le souhaitait. Sa belle-fille n'est pas d'accord...

Avec ses 2 meilleures amies, elles entreprennent un long périple sur sur la Route 66 à bord d'une voiture Bonneville décapotable. Ce qui commence comme un simple voyage, se mue en une chance d'aller à la rencontre de soi-même, de redécouvrir l'amitié, la valeur d'une promesse et l'importance de lâcher-prise.

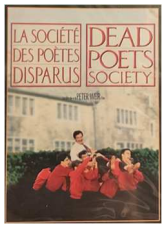

L'histoire se déroule en 1959 aux États-Unis. M. Keating, un professeur de littérature anglaise aux pratiques pédagogiques plutôt originales, qui notamment encourage le refus du conformisme, mais aussi l'épanouissement de la personnalité par la vie en poésie, l'art de profiter de l'instant présent « *carpe diem* », et le goût de la liberté. Son approche soulève l'enthousiasme chez ses élèves mais la direction de l'école est beaucoup moins emballée. Malgré tout, ce fut pour ces jeunes, une source inépuisable d'émerveillement et d'inspiration.

Dans *Mlle Bottine*, on raconte l'histoire de Philippe, un compositeur d'opéra souffrant d'anxiété sociale qui se voit forcé d'héberger sa nièce Simone, une orpheline rebelle et excentrique. Son arrivée, accompagnée de sa meilleure amie, une mouffette nommée Bottine, viendra évidemment chambouler le quotidien de Philippe. Ce film nous touche droit au cœur avec son savoureux mélange de tendresse, d'humour et d'émotions. On a réussi à intégrer des sujets sérieux au récit (solitude, anxiété sociale, angoisse de la page blanche) sans jamais perdre de vue la mission de divertir.

Services municipaux disponibles à Lac-Édouard

Certains citoyens ont l'impression que la Municipalité de Lac-Édouard n'offre que très peu ou aucun services à ses citoyens. Vous trouverez, ci-dessous, quelques-uns des services municipaux dont vous pouvez bénéficier à Lac-Édouard.

Larry Bernier, maire

1 - Aménagement de quatre parcs :

(Grégoire-Descarreaux, Centre communautaire, Parc de la Batiscan, et celui du Gull Rock). Installation d'équipements selon la possibilité due à leurs emplacements et leur entretien : modules de jeux, poubelles, bacs de récupération, tables de pique-nique, toilettes, pavillons de repos, aire de jeux de pétanque, etc.

2 - Bibliothèque, avec renouvellement des livres 2 fois/année ainsi que 2 ordinateurs pour les citoyens avec Internet haute vitesse, écran TV avec lecteur DVD et Apple TV, fauteuils de lecture, revues et magazines, etc.

3 - Local avec cuisine pour l'Âge d'Or.

4 - Local pour les tisserandes (métiers à tisser).

5 - Gymnase pour la pratique des sports et autres activités, avec code d'accès en tout temps.

6 - Salle d'entraînement physique.

7 - Bureau pour les soins médicaux.

8 - Salle communautaire pour diverses rencontres (ADELE, Coop, Associations, célébration lors d'un décès, etc.).

9 - Ciné-Club.

10 - Local pour les Amies d'Édouard.

11– Patinoire et local pour les patineurs.

12 - Classe pour La P'tite École.

13 - Gestion de la vidange des fosses septiques.

14 - Participation à l'installation des bouées sur le lac Édouard.

15 - Eau potable pour les villégiateurs.

16 - Services d'une agente de développement rural.

17 - Facturation sur le compte de taxes de la cotisation des associations de chemins.

18 - Confirmation de taxes aux notaires, sans frais.

19 - Installation d'une borne de recharge pour VÉ (véhicule élecrique), située sur le terrain de la Coop.

20 - Rampe de mise à l'eau.

21 - Quai municipal.

22 - Services policiers.

23 - Traitement des eaux usées.

24 - Cueillette des ordures et de la récupération.

25 - Entretien des chemins et des rues.

25 - Gestion des composteurs.

25 - Services d'urbanisme.

Services municipaux disponibles à Lac-Édouard via l'Agglomération de La Tuque

- Aéroport régional
- Centre d'appel 911
- Cour municipale
- Complexe culturel Félix-Leclerc
- Développement économique
- Développement touristique
- Évaluation foncière
- Gestion des terres publiques
- Logement social
- Parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais
- Premiers répondants
- Service de sécurité Incendie
- Service de sécurité civile
- Transport collectif

Parc Grégoire-Descarreaux

À sa séance du 11 février 2025, le Conseil municipal de Lac-Édouard a nommé **« Parc Grégoire-Descarreaux »** le parc situé sur la rue Principale, là où se trouve le quai, la rampe de mise à l'eau, le jeu de pétanque et le stationnement.

Le docteur Grégoire Descarreaux a été médecin au Sanatorium de Lac-Édouard, en plus d'exercer sa profession au village. Pour plusieurs villageois, il a été le premier humain qu'ils ont vu...

Le Dr Descarreaux a été maire de Lac-Édouard de 1955 à 1961 et de 1966 à 1969.

La SOPFEU en mode prévention

Un printemps hâtif peut aussi signifier feux de forêt hâtifs. En effet, la plus grande menace pour notre communauté, ce sont les feux de forêt. Essayons de les prévenir afin d'éviter la quantité de feux de forêt de l'été 2023.

De plus, dès la fonte des neiges, beaucoup de feuilles mortes jonchent le sol et constituent un combustible parfait pour le déclenchement d'un feu. À chaque année, la SOPFEU enregistre plusieurs incendies de forêt dans la province.

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Édouard, la forêt est omniprésente.

Soyons donc prévoyants en évitant de faire des feux de broussailles et des feux à ciel ouvert.

Questionnaire sur la sécurité incendie

Quels sont les risques d'incendie dans votre résidence ?

La division prévention du Service de sécurité incendie vous invite à prendre quelques minutes pour répondre aux questions qui suivent. Vos réponses vous indiqueront les risques présents dans votre résidence et auxquels vous devriez porter attention.

- Utilisez-vous un chaudron pour effectuer de la friture à la maison ?
- Avez-vous des rallonges électriques conçues pour un usage temporaire, mais qui sont installées en permanence ?
- Vos installations de chauffage (bois, granules, huile) sont-elles installées conformément aux recommandations du fabricant de l'appareil ? (Si vous l'ignorez, la réponse est non.)
- **Lorsque vous transvidez vos cendres**, sont-elles mises dans une chaudière non combustible et déposées loin de tout combustible ? Attendez-vous au moins 72 heures, le temps qu'elles refroidissent, avant de les mettre aux poubelles ?
- Vos plinthes électriques de chauffage ont-elles un dégagement avec toutes matières combustibles (rideau, meuble, matériel, vêtement, etc.) ?
- Avez-vous modifié ou installé vous-même des équipements électriques ?
- Êtes-vous fumeur ? Si oui, disposez-vous de cendriers incombustibles ?
- Avez-vous l'habitude d'allumer des chandelles à la maison ? Si oui, sont-elles placées à des endroits sécuritaires ? À l'abri des enfants et des animaux ? Loin de toute matière combustible ?
- Mettez-vous dans votre sécheuse des tissus imbibés d'huile (mécanique, végétale, etc.) ?
- Êtes-vous une personne qui pense à la prévention et qui fait des tournées de temps à autre dans la maison pour des vérifications ?

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, il vous faudra porter une attention particulière à ce ou ces éléments. **Nous tenons à vous rappeler qu'un avertisseur de fumée doit être présent à chaque étage d'un bâtiment et être vérifié régulièrement.** Pour plus d'informations concernant ces sujets, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

Défibrillateurs externes automatisés (DEA)

Les défibrillateurs externes automatisés (DEA) sont des appareils électroniques qui permettent de faire battre à nouveau un cœur qui s'est arrêté. Ils peuvent contribuer à sauver des vies.

Un DEA est une petite machine portative qui :

- analyse le rythme cardiaque de la victime;
- détermine s'il faut lui administrer une décharge ou non;
- donne des directives sonores ou visuelles pour guider l'utilisateur tout au long du processus.

Source : [Défibrillateurs externes automatisés (DEA) - Canada.ca]

Nous en possédons 3 exemplaires dans la Municipalité :

► 1 à la Coop,

► 1 à La Seigneurie du Triton,

► 1 à la caserne des pompiers à l'usage des premiers répndants.

À titre d'information, nous croyons que le tableau ci-dessous peut vous être utile et vous aider à sauver des vies.

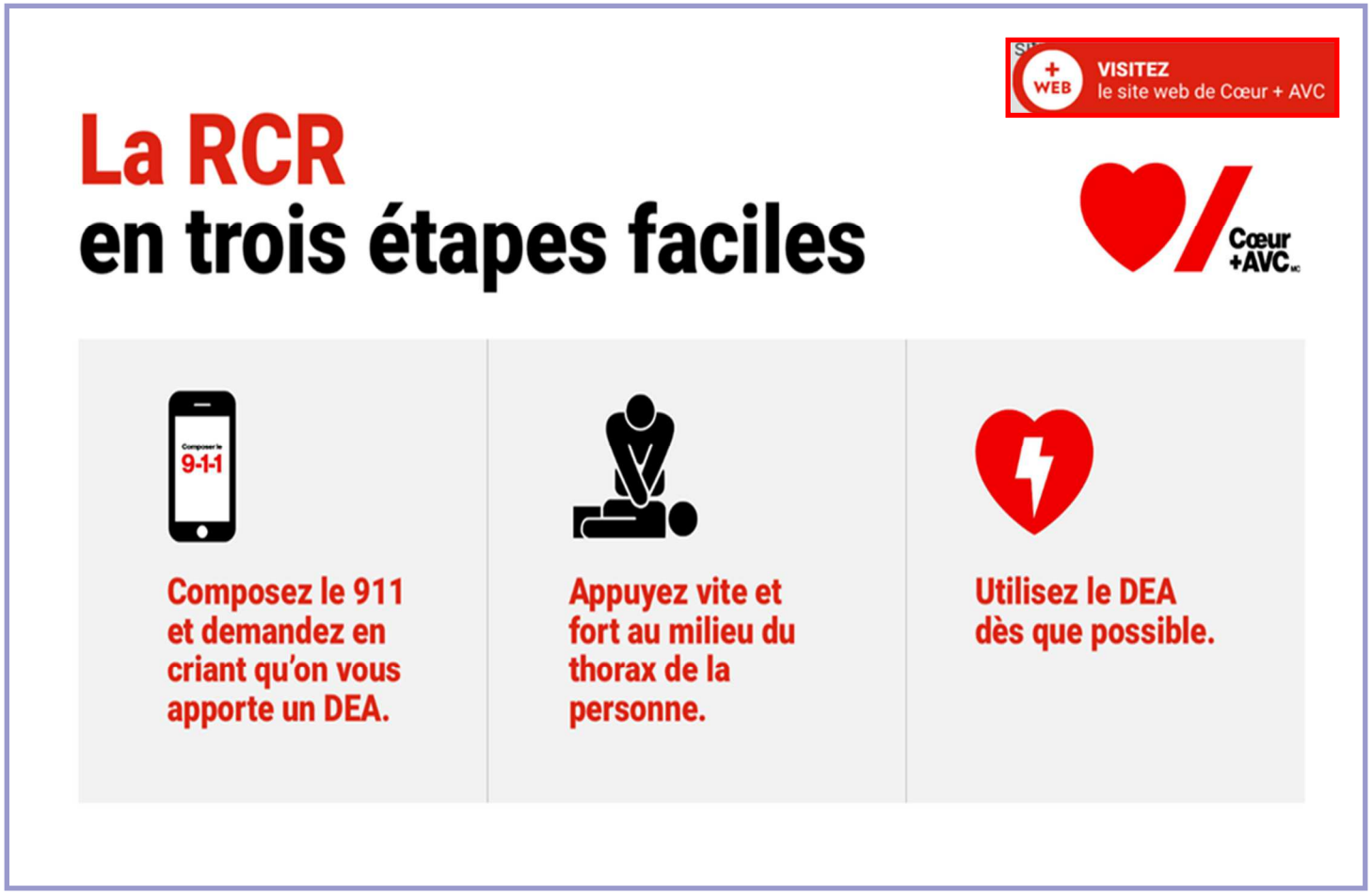

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Courriel : agente@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :

9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Rédaction et mise en page du Tour du Lac :
Larry Bernier, maire
Rollande Lecours
Courriel : bernier.lecours @icloud.com
Collaboration :
Pierre Arseneault, directeur général
Sylvie Héon, adjointe administrative

Si vous voulez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard :

- Procès-verbal des assemblées municipales,
- Journal « Le Tour du Lac »,
- Avis publics, etc.,

inscrivez-vous à notre INFOLETTRE et à ALERTES MUNICIPALES sur le site Web de la municipalité (www.lacedouard.ca), au bas de la page d'accueil.

C'est le meilleur moyen d'être informé.

DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER
Monsieur Pierre Arseneault
Tél. : 819-653-2238 / Poste 102 / Courriel : info@lacedouard.ca

Monsieur Larry Bernier / Maire
Tél. : 819-653-2238 / Poste 101

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES
Madame Sylvie Héon, Adjointe administrative
Tél. : 819-653-2238 / Poste 109; Courriel : agente@lacedouard.ca

LA RÉCEPTION
Tél. : 819-653-2238 / Poste 108

INSPECTION MUNICIPALE - PERMIS DE CONSTRUCTION
Monsieur Daniel Bouvier, Inspecteur municipal
Tél. : 819-653-2238 / Poste 105
Courriel : inspection@lacedouard.ca

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RURAL
Madame Jeannie Carrier
Tél. : 819-653-2238 / Poste 104; Courriel : adr@lacedouard.ca

COMPTABILITÉ
Tél. : 819-653-2238 / Poste 103
Courriel : comptabilite@lacedouard.ca

COMMIS DE BUREAU
Madame Nancy Bergeron
Tél. : 819-653-2238 / Poste 110

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :

Le mardi 8 avril 2025 à 18 h

Bienvenue à toutes et à tous !

L'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Dates des assemblées municipales régulières pour l'année 2025

14 janvier	**8 avril**	8 juillet	2 octobre
11 février	13 mai	12 août	11 novembre
11 mars	10 juin	9 septembre	9 décembre

Toutes les assemblées débuteront à 18 h.

Veuillez inscrire ces dates à votre agenda.